



**AUTORISATION DE PARTICIPATION  
EN CHAMPIONNAT U18 (né(e)s en 2006) :**

**Article 8 (règlement LBHB) :** les joueurs et joueuses né(e)s en 2006 et convoqué(e)s sur un ou plusieurs stages de Ligue (Juin et Toussaint 2020, Février et Avril 2021) et figurant dans la liste préparatoire à la compétition Inter-Ligues peuvent être autorisé(e)s à évoluer dans les compétitions moins de 18 territoriales 2020/2021 sous conditions :

- Le certificat médical doit dater d'après le 1er juin 2020 et comporter la mention « autorisé à évoluer en U18 »
- La demande doit être faite par le club auprès de la Ligue
- Avis favorable du responsable de filière sous la responsabilité du Directeur Technique Régional

**Document à retourner à Serges DESNOES : 5300000.sdesnoes@ffhandball.net**

**Concerne uniquement les joueurs et joueuses nés en 2006  
Répondant aux conditions citées ci-dessus**

**PARTIE A REMPLIR PAR LE CLUB DEMANDEUR**

Renseignements joueuse/joueur concerné(e)

Nom- prénom :

Date de naissance :

Club (nom en entier – pas de sigle) :

Numéro d'affiliation : 53 \_ \_ \_ \_

Niveau et catégorie de compétition :

Date de la demande :

Pièces jointes obligatoires :

Certificat médical comportant la mention « autorisé à évoluer en U18 », daté après le 1<sup>er</sup> juin 2020

Autorisation parentale, ou du représentant légal, pour la pratique en catégorie supérieure

**A compléter par la LBHB**

**Avis du Responsable de la Filière sous la responsabilité du Directeur Technique de la Ligue :**

Favorable

Défavorable

Date et signature du responsable de la filière

Date de transmission à la COC :

**Rappel :** Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation signée par la COC et saisie dans Gesthand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC.